



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 20073

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet du nombre de suicides qui ne cesse d'augmenter. Actuellement, la France est un des pays industrialisés les plus touchés. Si le suicide frappe principalement les jeunes, contrairement à bien des idées reçues, le taux de suicides reste très élevé chez les personnes âgées. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour s'attaquer efficacement à ce phénomène et enfin permettre une baisse sensible du nombre de suicides, plus particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées.

Texte de la réponse

Depuis dix ans le nombre de suicides dans la population générale s'élève à 12 000 cas par an. Le suicide représente chez les jeunes de 15 à 24 ans la seconde cause de mortalité après les accidents. Le suicide chez les jeunes adultes de 25 à 34 ans est la première cause de mortalité. La tranche d'âge la plus touchée par les tentatives de suicide est celle des 15/24 ans qui commettent un tiers des 120 000 tentatives annuelles. Problème majeur, le thème du suicide a été identifié comme une des dix priorités de santé publique par les deux premières conférences nationales de la santé et neuf régions ont engagé des programmes régionaux sur ce thème. Sur le plan national, un programme de prévention du suicide en direction des adolescents et des jeunes adultes est mené pendant trois ans. Ses principaux axes sont les suivants : développer une approche globale prenant en compte l'ensemble des dimensions de ce problème complexe de santé publique, tant sur le plan de la prévention que de la prise en charge, mettre en place un système de recueil de connaissances épidémiologiques indispensable à la détermination des orientations stratégiques et engager une campagne de communication sur ce thème dans une perspective de prévention. Enfin, l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a réalisé une revue de la littérature internationale, élaboré des recommandations pour améliorer l'accueil et la prise en charge des suicidants à l'hôpital et incité les établissements à établir des projets de sortie pour chaque suicidant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20073

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5522

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2723